

RAMDAM, UN CENTRE D'ART est depuis 1998 une plateforme multidisciplinaire de travail des artistes.

L'accueil d'artistes en résidence – quel que soit leur domaine de recherche - constitue le cœur de son action. Pour les [résidences] il s'agit, dans une économie partagée avec les artistes hôtes, de proposer [un temps et un espace] pour le travail de recherche et/ou la réalisation de projets inscrits dans des écritures contemporaines.

3 points importants :

La démarche artistique, le projet de résidence et l'économie partagée.

• Comme **étape préalable** vous enverrez un **dossier artistique*** auquel vous joindrez, condensé sur maximum une à deux pages, un texte qui abordera les points suivants :

- **L'Artiste ou équipe à l'origine du projet artistique :**

Identité(s) :

Contacts¹ :

- **La démarche artistique**

Il s'agit d'une note sur les enjeux et partis pris (le sensible, le politique, les artistes et les données théoriques et historiques "complices"...) de l'ensemble de votre pratique artistique et de votre recherche, voire de leur inscription sociale.

- **La pièce et le projet de résidence-reprise**

Il s'agit d'un descriptif du travail que vous souhaitez venir mener à Ramdam, et qui justifie la demande de résidence **et aussi** des modalités imaginées pour vous inscrire dans l'économie partagée de Ramdam. Le terme d'*économie partagée* recouvre aussi bien le partage des espaces de travail et des ressources du lieu, qu'en retour, le soin porté à l'entretien du lieu, à la bonne gestion du parc matériel et à la bonne relation avec ses permanents et bénévoles. Il est aussi possible de s'investir un peu plus dans cette économie en participant, par exemple, en tant que bénévole (accueil, cuisine, aide diverses ...), aux différentes ouvertures publiques, rendez-vous ...

*Dans votre dossier artistique, merci de faire figurer, le cas échéant, les liens vidéos vers la/des pièces que vous proposez de reprendre.

Vous préciserez également la durée souhaitée de votre résidence. (minimum 3 semaines).

- **La deuxième étape, après étude de vos documents, et si votre projet a été retenu, sera un entretien d'échange avec l'artiste** ou l'équipe autour de la démarche artistique, le projet de résidence et ses modalités d'inscription dans le projet Ramdam, un centre d'Art.

Le conseil de résidences s'appuiera sur l'ensemble de ces éléments pour valider ou non votre demande de résidence.
